

NOUS NE VOULONS PAS DU « NOUVEAU PACTE » DU MINISTRE NOUS VOULONS L'AUGMENTATION DES SALAIRES, SANS DÉLAI, SANS CONTREPARTIE !

Le ministre de l'Éducation nationale annonce une revalorisation à chacune de ses interventions publiques et médiatiques et dévoile au fur et à mesure la teneur du miroir aux alouettes.

Pour FO, sans attendre 2023, c'est maintenant que les salaires doivent être augmentés

- pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000,
- pour améliorer les grilles de tous les agents,
- pour sortir les AED, AESH et tous les personnels précaires de la pauvreté.

Le SNFOLC revendique l'indexation des salaires sur l'inflation, et sans contrepartie ! C'est une mesure de justice.

L'ÉTAT DES LIEUX EST CATASTROPHIQUE

Fait sans précédent, le point d'indice a été gelé pendant tout le quinquennat Macron, avec comme conséquences la smicardisation d'une grande partie des fonctionnaires et la remise en cause du droit à la carrière : comment parler de carrière quand les changements d'échelons débouchent sur des augmentations de salaires invisibles ?

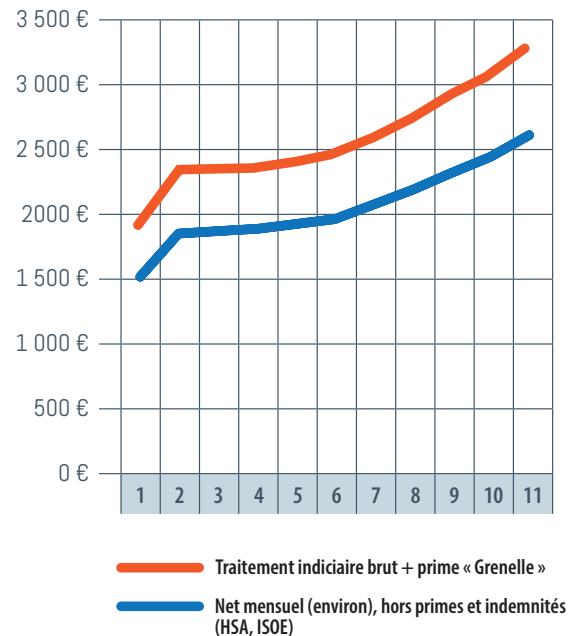
L'augmentation de 3,5% du point d'indice en juillet ne compense pas la perte de pouvoir d'achat, au contraire elle l'accroît dans des proportions inédites ! Elle ne répond en rien à l'érosion de 25% du pouvoir d'achat depuis le début des années 2000, elle ne compense même pas l'inflation de la seule année 2022 !

Reçue en audience par le ministre Ndiaye le 5 septembre, la FNEC FP-FO a rappelé son exigence d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice au moins au niveau de l'inflation et d'ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu par les fonctionnaires depuis plus de 20 ans.

LE PACTE DE PAP NDIAYE : DÉSTRUCTURATION DES CARRIÈRES ET MISSIONS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Sur France Info, le ministre a annoncé pour la rentrée scolaire 2023 une « revalorisation » limitée aux professeurs en début de carrière, c'est-à-dire jusqu'à 10 ans d'ancienneté. Ceux-ci devraient alors toucher 2000€ minimum. Le ministre considère-t-il qu'au bout de 10 ans on est en fin de carrière ? Et quel niveau aura atteint l'inflation dans un an ?

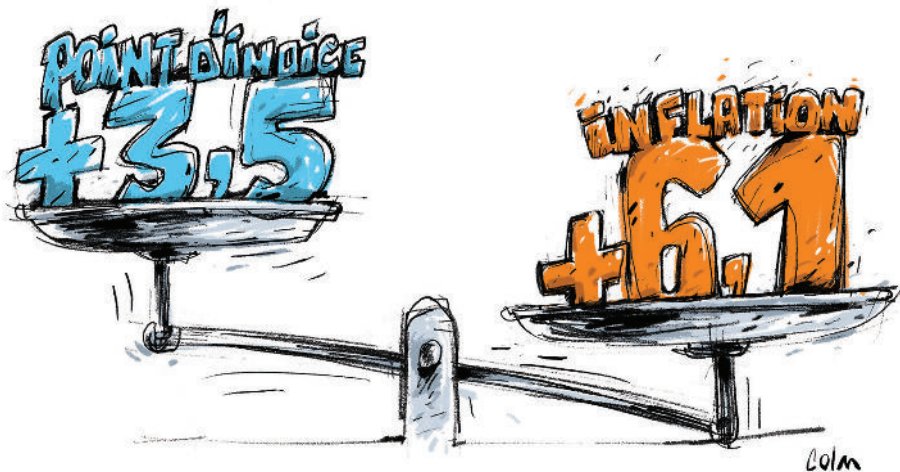
Ce que propose le ministre, ce n'est pas de revaloriser les carrières des enseignants, mais de remonter le palier de rémunération auquel ils sont déjà confrontés, comme l'illustre le graphique ci-contre de l'évolution actuelle du salaire mensuel pour les 11 échelons de la classe normale des certifiés, PEPS, CPE, PLP, PsyEN.



Le salaire représenté n'intègre pas l'ensemble des primes et indemnités, mais uniquement le traitement indiciaire et la prime « d'attractivité » issue du Grenelle.

Pap Ndiaye a aussi indiqué que les pourcentages d'augmentation seraient discutés dans le cadre de la loi de finances 2023. Bref, une « revalorisation » pas tout de suite, pas pour tous, et en fonction des choix du gouvernement auquel il appartient. Or, les choix du gouvernement sont ceux du Président qui a invoqué la « fin de l'abondance et de l'insouciance » mais qui a d'ores et déjà décidé d'augmenter le budget des Armées de 9 milliards d'euros d'ici à 2025.

Les autres augmentations seraient conditionnées à des tâches supplémentaires, comme l'avait d'ailleurs an-



noncé le ministre lors de sa communication au Conseil des ministres du 7 septembre : « *Durant l'année scolaire, une transformation majeure sera engagée pour le système éducatif. Elle s'appuiera sur un changement de méthode dans la dynamique du Conseil national de la refondation conformément à la demande du Président de la République et de la Première ministre. Ce travail en profondeur laissera une place plus forte à la liberté d'innovation et aux initiatives pédagogiques locales mettant en lien l'institution avec les parents, les associations et les autres acteurs de la société civile.*

Des concertations s'établiront dans les écoles et les établissements et les projets qui émergeront bénéficieront d'un fonds d'innovation pédagogiques de 500 millions d'euros. Enfin, le chantier de la revalorisation du métier d'enseignant sera engagé. Il se concrétisera par un nouveau pacte avec les professeurs, permettant, outre une revalorisation « socle », d'engager la mise en place de missions supplémentaires donnant lieu à un surcroît de rémunération pour les professeurs qui le souhaiteront. » Tout est dit !

La confédération Force Ouvrière a refusé de participer au Conseil national de la refondation. Le SNFOLC et la fédération FNEC FP-FO ont d'ores et déjà indiqué au ministre Ndiaye qu'ils ne participeront pas à ces concertations, déclinaison du CNR à l'Éducation nationale qui n'ont pour but que de poursuivre les contre-réformes initiées par JM Blanquer. Ce n'est pas la place du syndicat.

PROMESSES FUMEUSES, PROJETS FUNESTES

La revalorisation « socle », c'est celle qui concernera en 2023 les professeurs ayant maximum 10 ans de carrière. Quant aux autres, il faudra qu'ils accomplissent des tâches supplémentaires pour espérer gagner plus. Et pour

les autres personnels, rien ! C'est inacceptable !

Inacceptables également les 500 millions d'euros injectés pour financer la territorialisation de l'école. Sous couvert de « projets », c'est la mise en cause des programmes nationaux et des horaires nationaux, le recrutement local via les postes à profils et les fiches de postes issues du projet d'établissement.

Jean-Michel Blanquer a utilisé la pandémie de Covid pour accélérer et aller au bout de son projet de destruction du baccalauréat. A son tour le ministre Ndiaye utilise l'augmentation du coût de la vie pour, sous couvert de revalorisation, s'attaquer au statut et à la carrière des professeurs. Nous n'acceptons pas ce jeu de dupes !



Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir et à prendre position pour une augmentation immédiate, pour la totalité des personnels, sous forme indiciaire, c'est-à-dire comptant pour le calcul de la retraite.

▶ **Ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !**

▶ **Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !**

FNEC FP
FO **ELECTIONS 2022**
PROFESSIONNELLES
 du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO !